

# EVS : empilement et précarité

• La mode au ministère c'est l'empilement. Empilement des dispositifs mettant des adultes en aide aux enseignants. On est passé des aide-éducateurs aux assistants d'éducation, AVS, et maintenant EVS(emploi de vie scolaire). Où est la cohérence ? De plus tous ces emplois sont à durée variable et précaires.

• Le gouvernement veut faire baisser à court terme les statistiques du chômage et pour cela créé un nouveau dispositif, les E.V.S. (cf. communiqué du 24/08/05). Quant au besoin d'adultes pour aider les élèves, il ne faut pas croire que la grâce a touché le ministre, non, nous sommes d'abord et avant tout dans le plan d'urgence pour l'emploi, l'urgence du temps politique.

Toujours est-il que 45 000 personnes devraient être recrutées sur des emplois de vie scolaire, soit CES/CEC, soit adultes sans qualification et au chômage.

• Le MEN a réuni le 23 septembre les organisations syndicales Sgen-CFDT (Marc Douaire, Mylène Jacquot, Pierre Margerie), FSU, FO, Ferc-CGT, CSEN pour recueillir nos observations sur les aspects généraux ainsi que sur 2 fiches profil : aide à la scolarisation des élèves handicapées à l'école maternelle ; assistance administrative aux directeurs d'école (loi sur la scolarisation des enfants handicapés du 11 février 2005 et grève des directeurs obligent)

## ■ Les aspects généraux

### ☞ Des emplois, pourquoi ?

Pour le directeur adjoint de cabinet, il s'agit de répondre à un double besoin souligné par les organisations syndicales :

- renforcer la présence d'adultes dans les établissements scolaires en recrutant 45000 personnes (principalement des jeunes) ;
- contribuer au plan d'urgence pour l'emploi en permettant à des jeunes de "remettre le pied à l'étrier" pour intégrer le secteur marchand.

Il s'agirait pour le MEN, d'une nouvelle formule d'aides éducateurs.

### ☞ Des emplois, comment ?

Deux principes doivent guider la mise en œuvre :

- la confiance aux acteurs de terrain : il faut laisser une grande possibilité d'initiative pour déterminer les besoins, les profils de postes. Une grande souplesse est souhaitable concernant la consultation des CA et des conseils d'écoles ;
- la volonté de coopération entre écoles et collèges, établissements scolaires et services économiques, IA et service de l'emploi.

Pour le ministre, le pragmatisme est de mise, "il faut prendre ce qui passe".

--> Dans le débat en réponse à des questions, le ministère précise :

• **Qualification des jeunes recrutés** : grand flou, on peut dans le cadre d'un CAE (contrat d'aide à l'emploi) ou d'un CA (contrat d'avenir) recruter des jeunes titulaires d'un baccalauréat bureautique donc des jeunes qualifiés. L'ANPE doit donner des garanties sur le profil de recrutement, à partir du bilan de compétences.

• **La formation et l'accompagnement**, comme la validation, seraient assurés par l'ANPE.

• **La répartition entre CAE et CA** s'effectuerait nationalement : 70% en CAE, 30% en CA mais pour l'Education Nationale la proportion de jeunes en contrat CAE sera plus importante

• **La répartition des 45000 EVS** : 17000/17500 contrats CES-CEC ouvriers qui seraient transférés aux collectivités territoriales au 1/01/2006 ; 8000 contrats CES-CEC administratifs ; le reste en nouveaux contrats.

• **Les dotations** : malgré nos demandes, nous n'avons pas obtenu la répartition entre académies. Il est rappelé que c'est le Préfet qui a la maîtrise dans chaque département et que le critère principal d'implantation des contrats sera la situation locale de l'emploi.

• **Des conventions seront passées entre l'ANPE locale et l'EPL.**

Aucune fédération dans sa déclaration générale ne s'est positionnée en faveur du boycott.

## L'avis du Sgen-CFDT

Nous avons critiqué la méthode du ministère car il y a concertation quand le dispositif est déjà engagé. Sur le fond nous contestons l'idée que c'est le retour des emplois jeunes, car il devait y avoir dans ce cadre désormais révolu la pérennisation des missions. Ce n'est pas le cas du tout avec les EVS. Au contraire c'est de "moins disant social" dont il s'agit. Ce dont l'Education Nationale a besoin c'est d'emplois qualifiés et stables. Nous en sommes loin, tant au niveau du contrat (2 ans maximum) que de la qualification.

Le Sgen-CFDT a insisté sur 3 points essentiels, le niveau de recrutement, la formation, et l'accompagnement dans le métier. Il y a aussi la validation des acquis professionnels qui nous inquiète par son absence.

## ■ Les fiches profils

### ☞ Scolarisation maternelle

La fiche profil "scolarisation maternelle" parlait d'accueil par les EVS d'élèves handicapés à l'école maternelle. Cela nous inquiétait car nous voulions que les AVS continuent d'intervenir en maternelle.

Suite à nos remarques, dans la nouvelle fiche, le ministère précise que le champ d'intervention de l'EVS est l'école (maternelle et élémentaire) et que les EVS ne remplacent pas les AVS. Cependant on peut se demander si une répartition des tâches ne se met pas en place : les EVS pour le handicap léger et les AVSi pour les autres ! Le ministère prévoit l'accueil de 7500 enfants en situation de handicap en maternelle. Il a également affirmé que ce sont les régions qui financeront la formation et que ces emplois de vie scolaire devraient permettre à ces personnels des démarches ultérieures facilitées pour trouver un emploi dans la filière sanitaire et sociale.

### ☞ Assistance administrative

La fiche "assistance administrative aux directeurs d'école" liste une série de tâches hétérogènes. Plusieurs d'entre elles (tenues des registres, rédaction de compte rendus...) ne peuvent être confiées à des personnels sans formation. D'autres sont anecdotiques (participer aux exercices de sécurité) et ne sont là que pour faire du remplissage. En l'état actuel, sauf profil de compétences inattendu, cet emploi a de fortes probabilités de ne pas être une aide effective pour les directeurs, ni une valorisation du travail des personnes recrutées.